



**PRÉSENTATION VERBALE
D'ALLIANCE NUMÉRIQUE,
RÉSEAU DE L'INDUSTRIE NUMÉRIQUE DU QUÉBEC**

**Audience publique portant sur la
Radiodiffusion canadienne par les nouveaux médias**

Avis public CRTC 2008-11

Gatineau, mercredi 25 février 2009

Monsieur le président, monsieur le vice-président, mesdames et messieurs les conseillers, bonjour,

Je m'appelle Olivier Champion et suis le directeur des communications d'Alliance numérique, réseau de l'industrie numérique du Québec.

Je tiens tout d'abord à vous remercier de donner à Alliance numérique l'occasion de vous donner son point de vue concernant : **La radiodiffusion canadienne par les nouveaux médias.**

Je rappellerais tout d'abord brièvement que, créée en 2001, Alliance numérique compte près de 130 membres issus des secteurs du jeu vidéo, du eLearning et des services et applications Internet.

Les membres d'Alliance numérique considèrent que ces audiences sont de la plus haute importance pour l'avenir de la production de médias interactifs d'origine canadienne pour l'ensemble des nouvelles plateformes de diffusion qui représentent un pan important de notre économie, de l'expression de notre créativité et de notre culture.

Je vais maintenant essayer de répondre aux points retenus par le Conseil pour ces audiences.

1 – La mesure

Comme le Conseil le souligne justement, il est difficile d'établir des outils de mesure pour contrôler et définir le contenu canadien dans l'environnement des nouveaux médias.

D'ailleurs, concernant cette expression « nouveaux médias » qui « désigne une gamme diversifiée de produits et de services de communication [...] ». Il semble pour Alliance numérique que l'expression « médias numériques interactifs » ou « médias interactifs » serait plus appropriée.

Alliance numérique ne souhaite pas forcément la mise en place d'une nouvelle réglementation, difficile à gérer, à définir et à financer, pour un média sans frontières comme l'Internet.

La solution réside peut être dans la création d'un observatoire des médias interactifs comme le propose l'Association des producteurs de films et de télévision du Québec dans son intervention.

2 – L'incidence

L'environnement des nouveaux médias a considérablement évolué depuis la publication, en 1999, de l'ordonnance d'exemption des nouveaux médias. Alors imaginez un instant l'évolution si l'on remonte à la Loi sur la radiodiffusion de 1991.

Comme le souligne le Conseil, la radiodiffusion par les nouveaux médias crée à la fois des défis, mais aussi de nouvelles possibilités.

L'arrivée d'Internet, le développement des nouvelles technologies et plateformes qui en découlent, et leur adoption rapide par la population, notamment les plus jeunes,

ont engendré des changements majeurs dans les comportements de consommation des individus, dans leur manière de communiquer, mais aussi d'appréhender et de « consommer » les médias interactifs.

Ces derniers proposent aux utilisateurs et aux producteurs une véritable nouvelle frontière des modes, méthodes et outils de communications.

Aujourd'hui, en 2009, l'Internet à haut débit se retrouve dans plus de 70 % des foyers canadiens et le Canada compte plus de 20 millions d'abonnés au téléphone sans fil au point que de plus en plus renoncent à une ligne fixe.

Un grand nombre de foyers à non seulement accès à des contenus audiovisuels et sonores, interactifs ou non, mais peut très facilement en créer et diffuser de nouveaux et tout cela gratuitement ou presque. Il est possible désormais d'écouter un grand nombre de radio et d'émissions de télévisions en ligne. Un récent sondage soulignait d'ailleurs qu'Internet est aujourd'hui, le deuxième média d'information des internautes québécois.

Dans ce contexte, la question qui demeure est : Faut-il ou non réglementer désormais la radiodiffusion canadienne de contenus interactifs? Autre enjeu sous-jacent de ce débat : Comment faire pour promouvoir et défendre notre langue et notre culture dans un média sans frontières comme l'Internet?

Comme le soulignait le CIAIC dans une précédente présentation, le Canada n'est pas le seul pays au monde à essayer de trouver une ou des solutions à cette réalité. L'une des solutions pourrait donc être d'observer, voire imiter, ce que font les autres pays et notamment la France et l'Angleterre, deux pays qui plus est, très proches historiquement du Canada.

3 – La contribution

Le Conseil se demande comment les différentes parties prenantes de l'industrie devraient contribuer à la radiodiffusion dans le contexte des nouveaux médias interactifs.

Que faire pour que l'industrie des contenus numériques interactifs du Canada en général, et du Québec en particulier, ait voix au chapitre, soit prolifique, solide et pour qu'au final règne la diversité. Doit-il exister des mesures incitatives pour favoriser la création de contenu canadien? Se poser la question, c'est y répondre!

Le gouvernement canadien, en tant que protecteur de la culture canadienne, à le devoir et l'obligation d'encourager, de soutenir et de diffuser cette culture. Sans être exhaustives, ces mesures pourraient prendre la forme suivante :

- Aide à la diffusion
- Accroître le financement disponible pour la création de contenu original
- Crédits d'impôt ciblés
- Fonds consacrés à la culture

Comme nous l'avons signalé plus tôt, Alliance numérique ne souhaite pas forcément davantage de réglementation. Cependant, laisser le marché à lui-même n'est sans doute pas non plus la solution, la crise économique et financière actuelle nous le rappelle chaque jour.

De plus, si l'absence de réglementation a ses vertus, elle a aussi ses limites, car un monde sans règle et souvent un monde où les plus puissants imposent les leurs.

Alliance numérique ne souhaite pas non plus voir les grands réseaux et les grandes entreprises dominer ce marché, car, comme plusieurs l'ont déjà souligné lors des audiences, elles ne défendent pas l'intérêt général, mais, et c'est compréhensible, leurs intérêts commerciaux particuliers et favorisent le plus souvent la diffusion d'émissions moins coûteuses et moins créatives.

Si nous considérons la situation de nos membres et plus largement des entreprises du Québec œuvrant dans le secteur des médias interactifs, il est important de savoir qu'aujourd'hui ces entreprises sont peu nombreuses au Québec, généralement de petites tailles et connaissent, pour la majorité d'entre elles, une situation financière précaire.

Néanmoins, elles sont les principaux acteurs de création de contenu interactif original de qualité, leur savoir-faire est un atout majeur pour l'évolution de la radiodiffusion canadienne et québécoise en particulier. Ces entreprises disposent d'une réelle expertise, d'un savoir-faire, d'une créativité. Malheureusement les conditions industrielles et économiques ne leur permettent que difficilement de croître, de se développer.

Si, dans un avenir rapproché, aucune politique n'est mise en place pour appuyer ces acteurs, ce type de contenu canadien se raréfiera et ne sera plus en mesure de rivaliser avec le contenu étranger. Cette situation mettrait donc en péril l'existence du contenu interactif canadien non issu des grands groupes. Hors, ce que nous souhaitons, c'est une industrie forte, autonome, dynamique, diversifiée, car ces atouts sont à la base de la richesse culturelle d'un pays.

Encouragée, soutenue, cette industrie serait, et c'est loin d'être négligeable, également génératrice d'emplois pour peu que nous puissions mettre en place certaines conditions indispensables à sa réussite et à son développement.

Comme nombre d'autres organismes, Alliance numérique croit donc fermement à la nécessité d'un soutien et à la mise en place de mesures incitatives favorisant la création de contenus canadiens interactifs, et notamment francophones, afin « d'assurer une présence canadienne visible dans l'environnement mondial de la radiodiffusion par les nouveaux médias ».

4 - Le soutien

En raison des caractéristiques de l'environnement (espace ouvert, contenus de sources diverses, pérennité des contenus, part importante de contenus continuellement renouvelés) qui rendent difficile voire impossible l'application de quotas de contenus, Alliance numérique estime qu'un soutien financier est préférable aux subventions réglementaires ou à la réglementation traditionnelle qui impose des obligations de programmation lors de l'attribution de licence.

Alliance numérique plaide donc en faveur d'un financement gouvernemental (fédéral et provincial) plus important pour la création de contenus canadiens interactifs. Elle revendique également une plus grande stabilité du financement et un apport de fonds plus substantiel au Fonds des nouveaux médias du Canada de Téléfilm Canada.

En outre, Alliance numérique opte, sans s'y restreindre, pour la mise en place d'un régime de contributions obligatoires des fournisseurs de services Internet et des fournisseurs de services de téléphonie mobile semblable à celui visant les entreprises de distribution de radiodiffusion (EDR) exploitées dans le système traditionnel de radiodiffusion.

Ce Fonds pourrait, par exemple, prendre la forme d'un fonds pour la création de contenu pour les médias interactifs. Une fois encore, le financement de projets de qualité soumis à des critères précis, comme cela fonctionne déjà pour le cinéma dans le cadre des programmes que gèrent Téléfilm Canada, au niveau fédéral, et la SODEC au Québec, serait garant de la pluralité et de la qualité des contenus interactifs.

Dans une perspective de « diversification des voix », Alliance numérique ajoute qu'une portion significative et graduelle du contenu disponible sur les portails des radiodiffuseurs et des fournisseurs d'accès Internet devrait être composée de contenu canadien original qui exploite l'interactivité afin d'assurer une place réelle et significative aux contenus interactifs francophones sur un réseau, l'Internet, et les plateformes qui en découlent, et qui sont, à ce jour, outrageusement dominés jusqu'ici par les contenus anglophones.

De plus, un pourcentage, qui pourra être progressif, de ce contenu original devra être produit et réalisé par des producteurs indépendants canadiens. Le caractère canadien de ces contenus devrait être défini selon les règles qui prévalent pour les plateformes traditionnelles.

5 – La visibilité et la promotion

Tout en comprenant les inquiétudes des fournisseurs de services Internet face à la capacité de leurs réseaux à répondre aux besoins croissants de trafic de ce nouvel environnement et leur volonté de faire appel à des techniques de gestion du trafic pour assurer une gestion efficace de leur réseau, Alliance numérique s'inquiète du fait que l'accès au contenu canadien puisse être restreint ou que certains fournisseurs de contenus soient privilégiés.

Selon elle, des mesures devraient être envisagées par le Conseil pour favoriser les investissements dans la capacité des réseaux à assurer une gestion efficace du système.

Alliance numérique croit qu'une telle politique est nécessaire pour assurer la diversité des voix et faire en sorte d'éviter qu'il y ait une trop grande concentration des entreprises.

Les radiodiffuseurs publics ont un rôle particulier à jouer dans l'environnement de la radiodiffusion par les nouveaux médias. Leur présence devrait favoriser l'atteinte des objectifs prévus dans la Loi sur la radiodiffusion.

Les radiodiffuseurs communautaires ont également un rôle particulier à jouer dans l'environnement de la radiodiffusion par les nouveaux médias. Une partie du fonds généré par les redevances des fournisseurs de services Internet ou de services mobiles devrait leur être attribuée afin d'assurer leur présence et leur contribution au système canadien de radiodiffusion.

6 – Les ordonnances d'exemption

Pour avoir pris le temps de lire quelques-uns des mémoires des entreprises qui nous ont précédé. Nous comprenons qu'il sera difficile d'obtenir d'une voix unique.

Alliance numérique considère que les ordonnances d'exemption relatives aux entreprises de radiodiffusion par les nouveaux médias et aux entreprises de télédiffusion mobile sont toujours pertinentes.

Toutefois, celles-ci devraient être assorties de conditions permettant la création d'un fonds spécifique à la création et à la diffusion de contenus canadiens interactifs de qualité. Afin de permettre la fourniture des outils et des moyens aux acteurs de moindre envergure de l'économie numérique pour leur permettre de se développer et de devenir des acteurs importants et rentables.

Le Conseil devrait également s'assurer que l'ensemble des Canadiens puissent avoir accès à un service haute vitesse minimal. Il pourrait également veiller à repenser la gestion et la protection des « droits » d'auteur dans le monde numérique.

Toutes ces actions permettraient sans doute, comme monsieur Von Finckenstein le soulignait récemment dans une allocution, d'assurer « La prépondérance du contenu canadien; l'accès de tous les Canadiens au système, à la fois comme participants et comme membres de l'auditoire; le reflet du caractère bilingue de notre pays et de notre diversité tout à fait unique. »

Merci de m'avoir écouté

J'aurai maintenant grand plaisir à répondre à vos questions.